

**Colloque « Service public de l'électricité, quelles perspectives pour les
autorités concédantes »
Mardi 22 juin 2010**

Intervention de la Présidente

Madame et Messieurs les Présidents de syndicats d'électricité,
Mesdames, Messieurs les Vice-Présidents, chers collègues,
Mesdames, Messieurs les élus,
Mesdames, Messieurs les représentants des délégataires EDF et ERDF,
Mesdames, Messieurs les représentants des associations de consommateurs,
Mesdames et Messieurs les professionnels du secteur de l'électricité,
Mesdames et Messieurs,

Il me revient maintenant de conclure cette matinée riche et dense.

D'abord, je voudrais remercier tous les intervenants. Dans un environnement très mouvant, les uns et les autres, ont exprimé leur position et leurs idées avec la volonté de prendre en compte les défis auxquels nous sommes confrontés.

Permettez moi d'adresser des remerciements particuliers pour

- François ABKIN, Secrétaire Général d'ERDF,
- Philippe MONLOUBOU, Directeur délégué Commerce Optimisation Trading à EDF.

Ils ont apporté le point de vue de leurs entreprises à une période où toutes les règles ne sont pas encore établies.

En effet, la loi Nouvelle organisation du marché de l'électricité (NOME) sera votée d'ici la fin de l'année.

La Directive Européenne du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur de l'électricité devrait être transcrite en droit français en 2011.

Les débats vont se poursuivre dans les instances du Sipperec : Commission concession, Commission consultative des services publics locaux, Bureau, Comité Syndical.

Aussi, pour conclure ces débats, je vais m'attacher à rappeler et à préciser les principales préoccupations qui animent les élus du Sipperec. Elles sont au nombre de quatre.

1^{er} préoccupation : maîtriser les prix de l'électricité, maîtriser la consommation d'électricité :

Une constatation : les prix de l'énergie ont augmenté au 1^{er} août 2009 et une nouvelle augmentation est programmée semble-t-il au 1^{er} août 2010.

L'audition récente, à l'Assemblée Nationale du Président de la CRE, montre qu'il y a de réels risques de voir les prix de l'énergie continuer à augmenter dans les prochaines années dans des proportions importantes.

Il est urgent, dans nos communes, de maîtriser les consommations de nos bâtiments et de cet important poste de dépense qu'est l'éclairage public.

Le groupement de commandes électricité et maîtrise de l'énergie dont le Sipperec est coordonateur, avec ses 127 membres, a déjà engagé des actions :

- il met à leur disposition des marchés de diagnostics et d'audits de performance énergétique pour les bâtiments et bientôt pour l'éclairage public. ;
- avec l'outil de suivi et d'analyse des consommations qui est déjà en place, les adhérents ont les moyens de connaître leurs consommations en prévision du futur appel d'offres, à l'extinction des tarifs jaunes et verts, prévue selon le projet de Loi NOME en 2015.

J'invite donc les collectivités, qui s'interrogent et hésitent, à franchir le pas de l'adhésion au groupement pour bénéficier des services déjà mis en place et de la mutualisation des compétences et des prix.

Maîtriser la consommation d'Electricité est une étape indispensable. Maîtriser les prix de l'électricité doit être l'objectif de tous les acteurs : Etat, Commission de Régulation de l'Energie, EDF, opérateurs alternatifs.

J'ai le sentiment qu'on voudrait habituer les Français au caractère inéluctable de la hausse du prix de l'électricité. L'axiome habituel est bien connu : « la concurrence fait baisser les prix ».

Dans le cas de l'électricité, je crains que la loi NOME et le décret d'application à venir pour fixer le prix de vente de l'électricité nucléaire aux alternatifs, aboutissent à un tout autre résultat : « il faut élever les prix pour permettre la concurrence » !

Raison supplémentaire pour exiger la transparence totale des coûts tant pour le tarif d'usage des réseaux publics d'électricité (TURPE) que pour la fourniture. Les prix de l'électricité ne peuvent se régler en cercle restreint (Etat, CRE, fournisseurs), les collectivités locales et les consommateurs apprenant les décisions par les médias.

Concernant le tarif de première nécessité (TPN), nous constatons 50% de bénéficiaires en moins sur notre territoire en l'espace de 5 mois. C'est inacceptable. Le dispositif doit être simplifié par une référence de ressources unique ; il doit produire effet automatiquement en fonction des revenus déclarés. Les pouvoirs publics doivent avoir le souci de l'efficacité immédiate pour les familles les plus dépourvues de ressources.

°
° °

2^e préoccupation : le développement des énergies renouvelables :

Lors d'une manifestation réunie le 8 juin dernier, le Sipperec a développé ses intentions dans le domaine de la géothermie. Je n'y reviendrai pas. Je voudrais m'arrêter sur le développement du solaire photovoltaïque. 8 centrales fonctionnent depuis plus d'un an, 8 nouvelles seront construites cet été, plusieurs autres sont en projet et de nombreuses études de potentiel sont en cours.

Les collectivités ont le choix :

- soit elles financent ces réalisations, le Sipperec assurant la maîtrise d'ouvrage, l'entretien et la gestion ;
- soit le Sipperec assure le portage financier après étude et calcul du retour sur investissement.

L'Ile-de-France a un réel potentiel pour le développement du solaire photovoltaïque. Nous avons beaucoup de toits publics – communaux, départementaux, régionaux, bailleurs de logements sociaux – pour accueillir des panneaux solaires.

Avec le Sipperec, les adhérents ont la continuité du service pour toute la chaîne : études, réalisation, raccordement et respect des délais par ERDF, détection et suivi des pannes, nettoyage des panneaux.

Le tarif de rachat est fixé jusqu'au 31 décembre 2011. Il est garanti pour vingt ans. Après le 31 décembre 2011, il baissera de 10% par an. Une motivation supplémentaire pour accélérer les projets.



3^e préoccupation : Améliorer la qualité de l'électricité :

Jacques KOSSOWSKI, en introduction, a rappelé les éléments du constat à savoir une dégradation continue depuis plusieurs années du temps de coupure. Beaucoup de paramètres rentrent en ligne de compte pour obtenir une bonne qualité de l'électricité.

Sans contexte, l'enfouissement des réseaux aériens contribue à l'amélioration de la qualité de l'électricité.

Le Sipperec souhaite qu'ERDF continue à enfouir sur ses fonds propres. Depuis 15 ans, ERDF a enfoui sur ses fonds propres chaque année de l'ordre de 25 km de réseau toiture. En 1995, il avait été convenu que ce soit de l'ordre de 40 km !! Nous demandons à ERDF de continuer à investir sur ses fonds propres avec l'objectif de résorber notamment les 400 km de fils nus restants d'ici 2019.

Pour sa part, le Sipperec propose aux villes d'utiliser à plein le dispositif de la convention de partenariat à savoir le financement pour des raisons esthétiques par le Sipperec à hauteur de 50 ou 60% de l'enfouissement des réseaux électriques aériens.

Dans le cadre de sa maîtrise d'ouvrage, le Sipperec peut assurer le financement total, la collectivité remboursant sur 20 ans la part empruntée. La TVA, avec le Sipperec comme maître d'ouvrage, est remboursée en totalité. Je rappelle que le Sipperec dans ce type d'opération peut aussi assurer la maîtrise d'ouvrage pour l'enfouissement des réseaux de télécommunications de France Télécom et de Numéricable.

L'intérêt de tous c'est que le maximum de réseaux soient enfouis d'ici 2019, fin du contrat de concession avec EDF/ERDF.

°
° °

4^e préoccupation : notre relation avec EDF/ERDF :

Elle est actuellement déséquilibrée au détriment des communes et au bénéfice des concessionnaires. En témoigne l'attitude d'EDF/ERDF sur l'éclairage public exposée en introduction. EDF garde une vision, osons le terme –dominatrice- de la relation. En témoigne aussi la difficulté à partager l'information dans tous les domaines : financier, technique, cartographique ; encore récemment, pour le contrôle de la Taxe locale d'électricité. C'est une ressource non négligeable des budgets communaux puisqu'elle représente pour les communes adhérentes dans sa globalité 50 millions d'euros par an. Le contrôle des opérateurs alternatifs s'effectue correctement, celui d'EDF n'a pas encore pu démarrer faute d'accord sur les modalités de transmission des informations demandées ! Il faut donc d'abord un partage de l'information.

Fondamentalement, la relation Concédant/concessionnaire doit être rééquilibrée au profit du concédant afin d'arriver à un juste équilibre entre les deux partenaires. C'est l'objet des avenants que nous avons proposés à EDF et ERDF. C'est la raison aussi pour laquelle nous demandons à EDF ERDF de revenir à la lettre du contrat concernant l'éclairage public. Les travaux de maîtrise de l'énergie en éclairage public contribuent à leur échelle :

- à diminuer les moyens de production nécessaires, notamment à cette période charnière en hiver qu'est la pointe entre 17h et 20h,
- à diminuer les renforcements nécessaires sur les réseaux.

C'est légitime que ces travaux bénéficient de financements issus du traité de concession. Nous souhaitons que ce dossier trouve une issue très rapidement et devienne l'exemple d'une relation équilibrée concédant/concessionnaire.

◦
◦ ◦

Maîtriser la consommation d'électricité, maîtriser les prix de l'électricité, développer les énergies renouvelables, améliorer la qualité de l'électricité, rééquilibrer la relation autorités concédantes/concessionnaires, ces objectifs ne peuvent être atteints que si les collectivités locales demeurent unies et rassemblées. La place et le rôle des autorités concédantes dans le service public de la distribution et de la fourniture va dépendre de leur capacité de proposition et de leur niveau de mobilisation.

◦
◦ ◦

J'espère que le colloque a contribué à situer les enjeux de l'électricité pour aujourd'hui et demain. En remplissant la fiche d'évaluation dans votre dossier, chacun pourra exprimer son opinion, pour à l'avenir, améliorer encore nos échanges.

Pour terminer, je voudrais remercier, une nouvelle fois, tous les intervenants de notre matinée de travail. Ils nous ont permis d'avoir un éclairage sur la situation actuelle. En votre nom, à tous, je les félicite d'avoir rendu clairs des thèmes complexes. Je suis convaincu que les échanges de ce matin faciliteront le dialogue que nous devons avoir pour le bénéfice du service public de l'électricité.

Je vous invite à poursuivre les échanges autour du verre de l'amitié.